Image not found or type unknown

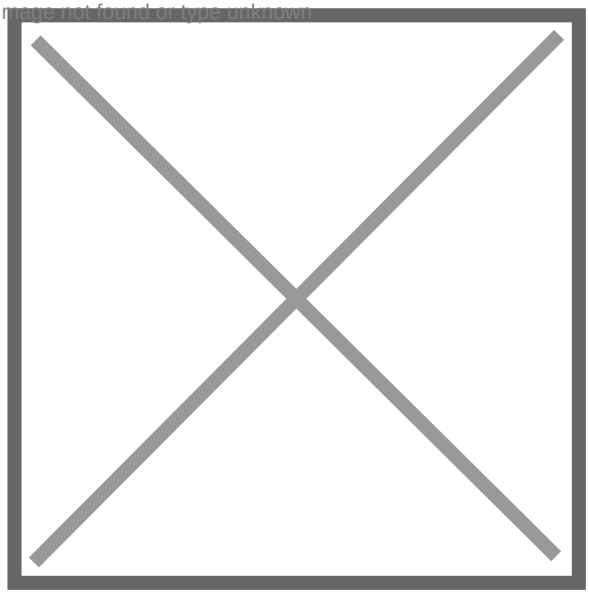

Contrat de vente à terme établi au ca

Par **bast**, le **15/07/2010** à **10:05**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de vente à terme au CA des Savoie cependant ma société est en chute libre. Mon banquier m'indique qu'il n'y a aucun recours, je ne peux ni le fermer ni le modifier.

Je l'ai menacé de fermer tous mes comptes et ça n'a rien donné de plus.

Aidez s'il vous plait, je suis dans une situation plus que difficile.

Merci beaucoup

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés